

ExCom Communication

BROMO

La CFTC a été très déçue du niveau d'information fourni par la direction lors du CSE-E du 26 février. Les informations ont concerné quasi exclusivement BROMO.

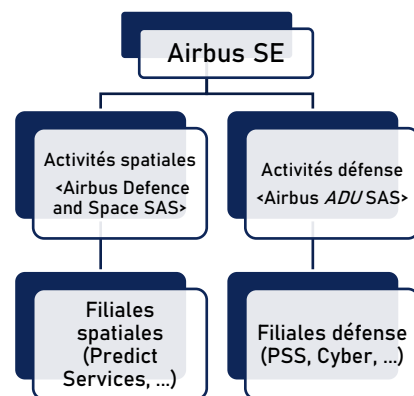
Pour les informations sur les non-BROMO, la direction nous a renvoyé à fin-mai. Même les informations sur BROMO n'ont été que partielles. Nous avons signalé que cela allait générer beaucoup d'inquiétude dans les équipes.

L'incertitude se situe en particulier au découpage de la BU CI entre les activités Space Digital et Defence Digital. La direction nous a affirmé que tout avait été tranché, mais ne souhaitait pas communiquer !

Ce manque de transparence est visible dans le détail des postes CI affectés à BROMO ou non-BROMO : aucun. Seul les chiffres au niveau de la BU sont disponibles, pas de détail par fonction.

La CFTC regrette ce manque de transparence qui va engendrer des questions et du stress dans certains projets / activités.

La direction nous promet fin mars l'affectation de tous les postes à BROMO ou non-BROMO. Chaque salarié aura, pour le poste qu'il occupe, son affectation. Mais il se peut que des évolutions à la marge courent jusqu'à juin 2027 (réaffectation des projets entre SD et DD, mouvements de salariés, ...).



Salariés BROMO

Au 1^{er} juillet 2027, les salariés resteront dans l'entité légale Airbus Defence and Space SAS.
AIRBUS Defence and Space rejoindra la JV BROMO au 3^{ème} trimestre 2027.

Au moment du carve-out², les accords collectifs d'entreprise et les politiques resteraient applicables au maximum 18 mois (par exemple : organisation du temps de travail, congés, compte épargne temps, dispositifs de fin de carrière...)

Il n'y aura pas d'élections professionnelles (IRP⁴) anticipées ; elles auront lieu comme prévu, en novembre 2027.

Les salariés bénéficieront des accords intéressements et participation jusqu'à juillet 2027.
Pour la suite, des négociations devront être conduites au niveau de la JV pour un nouvel accord.

Salariés non-BROMO

Au 1^{er} juillet 2027, les salariés seront transférés automatiquement dans une nouvelle entité légale (Airbus ADU¹ SAS)
Le salarié ne souhaitant pas rejoindre la nouvelle entité devra démissionner de son poste.

Les accords d'entreprise AIRBUS Group devraient³ être applicables.

Il y aura des élections professionnelles (IRP⁴) au troisième trimestre 2027 (vraisemblablement en septembre).

Les salariés devraient bénéficier des accords intéressement et participation Airbus Group comme actuellement.

D'ici la création de la JV incluant les 3 sociétés (Thales, Leonardo et ADS), chacune doit considérer les 2 autres comme des concurrents et non de futurs partenaires dans les affaires. Les salariés particulièrement exposés au risque du droit de la concurrence devront impérativement suivre la formation dédiée à ce sujet entre le 1^{er} Avril et le 30 Juin.

¹ ADU : A Définir Ultérieurement

² Découpage

³ Nous utilisons le conditionnel car rien n'était écrit, c'est notre interprétation des propos tenus en séance

⁴ IRP : Instance Représentative du Personnel (membres du CSE)

Répartition Bromo / non-Bromo (en ETP) pour les 4 pays :

	ETP Bromo	ETP non-Bromo
France	5 001	1 224
Allemagne	2 766	10 398
Grande Bretagne	2 116	414
Espagne	578	9 559
Filliales	2 800	4 315
Total	13 260	25 909

Les chiffres parlent d'eux même, le poids de la partie défense (non-Bromo) en France va devenir minime. Et on ne voit rien venir pour redresser cela, malgré le soutien massif de l'état au travers des achats d'A400M et MRTT. Peut-être le programme PATMAR permettra de regonfler un peu les effectifs, mais rien n'est sûr. Attendons de voir si les promesses de la direction de CI pour des acquisitions se concrétisent, ... en France espérons le !

Effectifs Bromo sur Elancourt :

	Elancourt	Creil	Les Mureaux
Space System	330	18	7
Connected Intelligence	156		
Finance	12		
RH	6		
Légale	5		
FM	4		
Sécurité	2		
Digital	7		
Global Business	4		
Corporate Gouvernance	1		
Communication	2		
Quality	1		
Strategy	3		
Total	533		

Aucun détail n'a été fourni sur la constitution des effectifs CI rattachés à Bromo (fonctions transverses, ingénierie, ...)

TCO

Comme pour le Jour de la Marmotte à Punxsutawney 🐹, les salariés Airbus vont devoir, une fois de plus, faire leur journée de formation TCO. Cette année, une touche d'Ethique et Conformité, de Contrôle des Exportations ... pour changer. Concernant la lutte anti-corruption, cette année, vous aurez le droit à jouer à « Space Invader 🚀 » ! Ça se veut ludique, ça infantilise surtout ! La formation Contrôle des Exportations, comme chaque année, ne vous aidera en rien à remplir toute la paperasse à produire sur votre projet. L'objectif de tout ça n'est, hélas, en rien d'augmenter les compétences des salariés. Mais de pouvoir dire « Vous êtes sachants » je peux vous l'opposer maintenant, si vous déviez de la ligne.

Temps annoncé par myPulse : 1h11 (Quelle précision ! Même nos devis ne le sont pas autant !)
Temps effectivement réalisé : 2h03 (Parce que nous aussi on est précis dans la mesure 🕒)

ESOP

La nouvelle campagne du plan ESOP est lancée. La souscription est ouverte entre le 26 février et le 12 mars (17h30), elle est limitée à 3 mois de salaire. La livraison des actions sera effective le 2 avril et le prélèvement sera fait sur paie d'avril à juin.

Actions achetées	Actions abondées	Nb total d'actions	Montant d'achat en détention directe	Montant d'achat en détention via le PEG
3	2	5	601,95 €	586,02 €
6	4	10	1 203,90 €	1 172,04 €
9	6	15	1 805,85 €	1 758,06 €
18	12	30	3 611,70 €	3 516,12 €
30	20	50	6 019,50 €	5 860,20 €
42	28	70	8 427,30 €	8 204,28 €
54	36	90	10 835,10 €	10 548,36 €
72	48	120	14 446,80 €	14 064,48 €
99	66	165	19 864,35 €	19 338,66 €



Attention, avant de vous lancer, prenez le temps de comprendre les règles : période de blocage, évolution possible du cours de l'action et impact sur votre épargne personnelle

- Volume : 3,5 millions d'actions en 9 packs
- Abondement de 40% pour tous les paliers
- Montant en détention directe : 200,65€
- Montant en détention via le PEG: 195,34 €

Pour la détention directe, le montant retenu sera le plus bas entre le cours du 18 février et celui du 1^{er} avril.

La CFTC vous accompagne.

Pour toute question sur la souscription, contactez-nous !

CONTRAT SANTE

Suite à la réunion d'information du 18 février 2026, la CFTC vous fait un point précis sur les étapes franchies et les échéances à venir concernant les modifications de notre contrat santé.

POINT DE SITUATION AU 1ER JANVIER 2026

Au 31 décembre 2025, la campagne de choix a été un succès avec 86,49 % de formulaires validés.

Pour les répondants : vos choix de couverture (Isolé, Isolé + Enfants, avec ou sans option Conjoint) ont été enregistrés et les cartes de tiers payant ont été mises à jour automatiquement.

Pour les non-répondants :

- le passage au régime obligatoire par défaut a été appliqué.
- attention : pour les conjoints qui bénéficiaient de la couverture en 2025 mais pour lesquels aucune action n'a été faite, la radiation a été effective au 1er janvier 2026.

JANVIER 2026 : UNE PÉRIODE DE TRANSITION

Durant tout le mois de janvier, les salariés ont eu la possibilité de finaliser leur choix sur le site IPECA.

Relances : des actions de communication ciblées ont été menées auprès des 2 093 salariés prioritaires (ceux ayant un conjoint déclaré en 2025)

Effet des modifications : tout changement validé en janvier est devenu effectif le 1er février

ENTRÉE EN "MODE RUN" DEPUIS LE 1ER FÉVRIER 2026

Nous sommes désormais dans la phase de gestion courante.

- **Nouveaux embauchés** : vous disposez de 2 mois maximum pour finaliser vos choix avec effet rétroactif.
- **Changements de situation** : lors d'un changement de situation familiale, la modification prend effet le 1er jour du mois suivant la déclaration.
- **Outils** : attention, toutes les mises à jour doivent impérativement être effectuées sur le site internet IPECA. L'application mobile ne permet pas ces modifications

LES PROCHAINES ÉTAPES : CAMPAGNES DE JUSTIFICATIFS

